# CONDITIONS D'UTILISATION

## Clause dérogatoire au règlement général intérieur des locations qui se substitue à celui-ci

### Salle animation

### St Quentin-en-Mauges

**Le rangement et le nettoyage** (dérogatoire à l'article 5)

Compte tenu de l'usage partagé avec la cantine et la périscolaire, les tables devront être laissées en l'état pour le service cantine

## Caractéristiques techniques

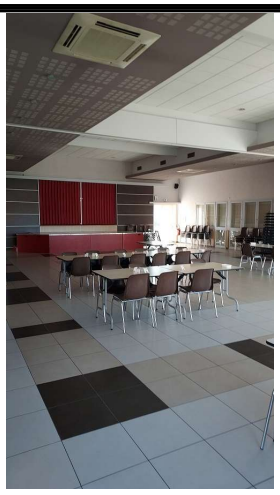
**La salle d'animation est composée de 2 salles et d'un bar**, il est possible de louer séparément les 2 salles




**La grande salle côté podium:**

capacité d'accueil : 102 personnes dont 75 assises

surface : 102 m²
1 extincteur



Equipements :

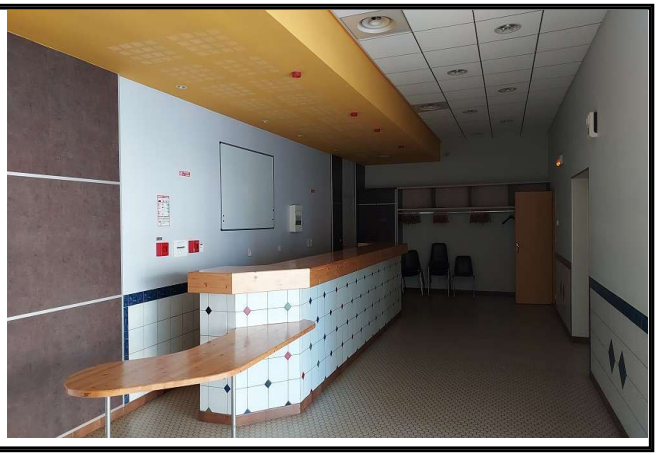
- une salle principale climatisée, tables rectangulaires
- scène de 11 m², démontage et montage à la charge des locataires
- sono (Tout type : USB / CD / Ordinateur / K7, Micro HF)
- un hall d'entrée (bar)
- une cuisine équipée avec chambre froide 2300 l, Four + « feux » professionnels, 1 réfrigérateur, 1 petit congelateur, lave vaisselle pro , vaisselle basique, 1 micro onde, 1 extincteur

- espace extérieur ; 600 m2 de verdure
- Plan d’eau à proximité

| **La petite salle côté cuisine** |
| --- |
| capacité d’accueil : 102 personnes dont 75 assises<br>surface : 102 m²<br>1 extincteur |

Equipements :

- une salle climatisée, tables rectangulaires uniquement stockées sur chariot
- un hall d'entrée (bar)
- une cuisine équipée avec chambre froide 2300 l, Four + « feux » professionnels, 1 réfrigérateur, 1 petit congélateur, lave vaisselle pro , vaisselle basique

| | |
| --- | --- |
| **Le bar (hall d'entrée)**<br><br>surface : 64 m²<br>2 extincteurs |  |

## Consignes

**Ordures ménagères**
Les sacs sont déposés à l'exterieur dans un container situé sous l'escalier de la cuisine
**Scène**
Démontage et montage à la charge des locataires
**Sono**
La sono doit être exclusivement branchée sur les prises électriques prévues à cet effet et indiquées.
**Sécurité**
N° d'urgence :
pompiers 18 ou 112
samu 15

Un téléphone d'urgence est mis à disposition dans le couloir et **doit être utilisé uniquement** pour les appels d'urgence.

Un défibrillateur est mis à disposition à la mairie.
**En cas d'urgence ou de problèmes techniques, contacter un élu ou agent dont la liste est affichée dans les salles**